

LES ARCADES DE L'AQUEDUC à MILLY LA FORÊT

DATE	Dimanche 26 mars 2017
HORAIRES	Départ : 9h30 pour le 23 km 9h45 pour le 11 km 9h50 pour la randonnée de 8 km
LIEU	Départ et arrivée au complexe sportif de Milly la Forêt
PARCOURS	Principalement sur des chemins forestiers. Fléché et repéré pour les 5 / 10 / 15 et les kms suivants
DOSSARDS	A retirer à partir de 8h00 au stade .
RAVITAILLEMENT	1 point + 1 à l'arrivée pour le 11 km et 3 points + 1 à l'arrivée pour le 23 km. En autonomie pour la randonnée de 8 km Sanitaires au gymnase
CLASSEMENT	Effectué par l'association A.O.C.H.S. Sud Essonne. Affichage du classement général, par catégorie, par club et pour chaque course Classement clôturé au-delà de 3h de course .
RECOMPENSES	Sur chaque course aux trois premiers scratches et trois premiers et premières de chaque catégories (présence obligatoire) Récompense à tous les participants des courses
INSCRIPTIONS	- Voir bulletin ci-joint à renvoyer avant le 23 mars 2017 minuit - soit sur le site KLIKEGO pour inscriptions : http://www.klikego.com/inscription/les-arcades-de-laqueduc-2017/running-course-a-pied/1447815687759-1 <u>Paiement en ligne obligatoire : 11€</u> - sur place Clôtures des inscriptions 15' avant le départ des courses
ENGAGEMENT	10 euros pour le 11 ou 23 km jusqu'au 23 mars 2017 Sur place + 4 euros
RENSEIGNEMENTS	Renseignement , accès , et , résultats sur le site http://sad-milly-la-foret.pagesperso-orange.fr/cariboost1/

BOSSU Patrice 06 18 42 70 34 / 01 64 98 96 47 p.bossu@sfr.fr
ROBERT Guy 06 84 30 60 59 / 01 64 98 51 75 colette.robert424@orange.fr

Avec la participation de la municipalité de MILLY LA FORÊT
l'autorisation de l'Office National des Forêts et
le soutien financier des artisans et commerçants de Milly la Forêt

REGLEMENT	
ORGANISATION	Association Sports Aventures Découvertes (S.A.D.)
PARTICIPATION	Deux courses ouvertes à tous licenciés (es) ou non licenciés (es) à partir de la catégorie cadets (tes) nés en 2000/2001 pour le 11km et juniors (es) nés en 98/99 pour le 23km + une randonnée de 8 km
ASSURANCE	Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la M.A.I.F. Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident , de vol ou détérioration .
SECURITE	Circulation automobile admise mais contrôlée. Chaque participant s'engage à respecter les consignes du code de la route. Assistance médicale : poste de secouriste au stade
INSCRIPTIONS	Pour que l'engagement du coureur soit pris en compte et pour donner lieu à la remise du dossard, -sur le site KLIKEGO le paiement est obligatoire en ligne -ou envoyer le bulletin d'inscription, le chèque libellé à l'ordre de la S.A.D. , - -Dans les deux cas le dossier devra comprendre une photocopie de la licence pour les licenciés et pour les non licenciés un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme (par l'intéressé).
DROIT A L'IMAGE	L'organisation se réserve le droit à l'image fixe ou audiovisuelle prise à l'occasion de la course, sur tout support.
INFORMATIQUE ET LIBERTE	Chaque concurrent accepte que son nom , prénom , et date de naissance apparaissent dans la liste des inscrits. Sauf opposition écrite ces informations pourront être communiquées aux sociétés partenaires de l'évènement et publiées dans les résultats sur le site internet de S.A.D et de la Fédération Française d'Athlétisme . Conformément a la loi <input type="checkbox"/> informatique et liberté <input type="checkbox"/> du 06/01/78 , les participants disposent d'un droit d'opposition , d 'accès ,, de modification et , de suppression de données personnelles les concernant . Il leur suffit pour cela d'en faire la demande par écrit .

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses